

Procès-verbal du
Conseil d'Etablissement
30 juin 2010 à 17 h

Présents :

Mmes Hachad, Guelzim (ép Mouline), Squali, Kriem (ép Mouline), MM. Bouri, El Hamoummi, représentants des parents d'élèves ;

Mme De Toledo, MM. Mégard, Ceunebroucke, Barailler, Potier, représentants des enseignants ;

M. Maachou, représentant des personnels de service et administratif ;

Mme Schmitt, CPE ; Mme Ennouari, gestionnaire ; Mme Poly, coordonnatrice pédagogique ; M. Ségala, proviseur-adjoint ; M. Prudhon, directeur de l'école primaire.

Mlle Zouaoui, Kenza représentante des élèves

Excusés :

M. Guinez, Conseiller culturel adjoint ;

M. Bertrand, Proviseur ; Mme Bailly, agent comptable ;

Mme Bensalah, représentante des personnels de service et administratif ;

M. Hillairet, représentant des enseignants.

Mlle Sentissi Fatim Zahra

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le vote du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 27 mai est différé du fait de l'absence de M. le Proviseur et de Mme l'Agent comptable.

Les représentants des parents d'élèves précisent que le vote du procès-verbal du précédent Conseil d'Etablissement avait déjà dû être reporté.

1. Modification du règlement intérieur

Mme la CPE expose les modifications proposées (cf. annexe).

Paragraphe III.C.

Les représentants des parents d'élèves demandent que les retards des élèves pour entrer en cours soient davantage pris en compte au travers de la note de vie scolaire.

Paragraphe III.D.

Les représentants des parents d'élèves soulignent que la demande faite aux familles d'appeler l'école dès 8h en cas d'absence de leur enfant peut être délicate à mettre en place du fait de la difficulté récurrente à joindre le standard le matin.

Ils demandent en outre que la mention « L'absence non justifiée (appel à 8h00 ET justificatif) à un contrôle ou la veille d'un devoir commun pourra être sanctionné. » soit plus précise, car le terme *pourra* reste flou.

Il est répondu qu'il faut laisser une certaine latitude aux enseignants, et que tout cela ne s'adresse en définitive qu'aux quelques élèves qui posent problème et qui sont bien connus.

Paragraphe VI.C.

Les représentants des parents d'élèves demandent pourquoi il est nécessaire de séparer en deux phrases le tabac des autres substances désignées (l'alcool, les stupéfiants, etc.).

Il est répondu que le tabac, à la différence des autres substances, n'est pas un psychotrope et ne porte pas atteinte aux facultés ni au comportement social des personnes qui fument.

Par ailleurs, on ne peut interdire à des élèves qui seraient fumeurs d'avoir sur eux du tabac, qu'ils fumeraient alors à la sortie des cours après avoir quitté l'enceinte de l'établissement.

Il est proposé que ce point puisse éventuellement être revu à la rentrée, par une commission *ad hoc*.

Paragraphe VI.E.

Les représentants des parents d'élèves observent que la mention « Le port et l'usage des téléphones portables (...) est [sic] strictement interdit dans l'établissement » ne correspond pas exactement à la mention de la fin du paragraphe : « Si ces matériels sont utilisés, ils seront confisqués (...). » Les représentants des parents d'élèves suggèrent, si le port est expressément interdit au même titre que l'usage, il convient alors également de confisquer les téléphones portables pour le seul fait du port.

Les représentants des enseignants proposent d'ajouter les termes « réseaux sociaux » à la liste des interfaces de communication électronique (comportant déjà le blog et le site internet) impliquant la responsabilité d'un auteur ou d'un modérateur.

Paragraphe IX.

Les représentants des enseignants proposent d'ajouter une référence au règlement intérieur de l'EPS.

Les modifications sont votées à l'unanimité moins une abstention.

Les représentants des parents d'élèves demandent que le règlement intérieur soit imprimé avec un meilleur confort de lecture que le règlement intérieur actuel.

2. Préparation de la rentrée 2010

Les enseignements particuliers (tels les TPE, etc.) débuteront après le mois de Ramadan.

Une classe supplémentaire en CP sera ouverte et il y aura quatre classes de Seconde à la rentrée prochaine.

Un enseignant d'arabe supplémentaire pour le primaire et un assistant d'éducation supplémentaire seront recrutés.

La coordinatrice pédagogique du primaire bénéficiera d'une demi-décharge.

La documentaliste remplira la fonction de gestion des orientations post-bac

M. le proviseur-adjoint quittera l'établissement au terme de l'année scolaire.

Mme la CPE prendra les fonctions de proviseur-adjoint : elle conservera des missions de CPE, mais l'organisation des examens sera assurée par la secrétaire de direction.

Les représentants des enseignants s'interrogent sur la pérennité des postes proposés :

- l'excès d'attribution de fonctions pour une même personne ne gênera-t-il pas le fonctionnement de l'établissement. Que faire si, un jour, Mme Schmitt, assumant les fonctions de proviseur-adjoint et de CPE, est absente ?

- le statut des personnels (enseignants et cadres) ne devrait-il pas être mieux considéré ? Ne risque-t-on pas de ne pas fidéliser des personnes compétentes si leurs fonctions sont trop lourdes à assumer et si le statut de contrat local tend à se développer ?

- les personnels détachés bénéficient de droits (par exemple, l'exonération de frais de scolarité pour leurs enfants) auxquels ne peuvent prétendre les personnels en contrat local. Et les multiples statuts rencontrés dans l'établissement nuisent parfois à la qualité des relations professionnelles. Ne faudrait-il pas équilibrer (à la hausse) ces droits entre les divers statuts ?

Les représentants des parents d'élèves rappellent que lors de la consultation mondiale de la MLF, ils s'étaient exprimés en faveur d'une fidélisation et d'une reconnaissance des personnels aux compétences attestées. Pourtant, la « réflexion stratégique » de la MLF, issue en partie de la consultation mondiale, tend vers la baisse de la part des personnels détachés.

Il est répondu que l'établissement participe à cette démarche de reconnaissance des personnels via le statut. C'est ainsi, par exemple, que le statut de la coordinatrice pédagogique du primaire évoluera favorablement à la rentrée.

3. Bilan des différentes commissions

a. Commission Permanente

Les représentants d'élèves demandent quelle est la fonction de cette commission, qui n'a jamais été réunie.

b. Commission Budget

Elle a repris ses activités.

c. Conseil de Discipline

Mme la CPE dresse un rapide bilan :

- un élève a été exclu définitivement ;
- trois élèves ont fait l'objet d'une exclusion définitive avec sursis ;
- une exclusion définitive a été suspendue (afin de ne pas empêcher l'élève concerné de s'inscrire dans un autre établissement de l'étranger, ainsi que le veut la règle) ;
- quelques élèves ont été exclus temporairement.

Les motifs étaient le vol, le recel ou la violence.

Ces cas sont souvent révélateurs de situations familiales graves. Il est rappelé qu'avant la réunion du Conseil de discipline, les familles sont longuement rencontrées.

d. Commission Hygiène et sécurité

Les représentants des parents d'élèves expliquent que l'établissement doit encore résoudre le problème de l'étanchéité des locaux des Orangers.

Il est répondu que le devis pour refaire l'étanchéité s'est avéré trop onéreux. Des travaux d'urgence ont été menés cet hiver. Il est prévu de les compléter durant l'été.

Les représentants des parents d'élèves demandent que soient revues les conditions d'évacuation d'urgence des élèves : le passage vers le terrain de sport du secondaire est un goulet d'étranglement.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent être associés à la réflexion sur les exercices d'évacuation d'urgence.

Les représentants des enseignants notent les problèmes de salubrité aux abords de l'établissement, notamment quand ils se rendent à pied jusqu'à la piscine du FUS.

e. Commission Post-bac

Une plaquette et le site internet de l'établissement ont été l'objet du travail de la commission. Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la succession du webmaster de l'établissement, puisque celui-ci va quitter l'établissement.

Ils souhaitent reconduire les opérations menées cette année : les interventions de la Conseillère d'orientation du lycée Descartes, et le Forum des métiers.

Pour l'an prochain, la commission souhaite :

- travailler au premier trimestre (jusqu'à la date du Forum de métiers, qu'il faudrait préparer dès la fin du mois d'août) ;
- assurer le suivi des bacheliers, en s'inspirant du dispositif en place au lycée Descartes ;
- créer une association des anciens élèves ;
- aider le futur proviseur-adjoint à organiser le Forum des métiers ;
- participer à la création du livret de compétences dès la Sixième.

Par ailleurs, les représentants des parents d'élèves demandent que la réflexion entamée sur l'organisation des Conseils de classe se poursuive dès le début d'année prochaine, et permette la mise en place d'un échéancier des trimestres.

Les représentants des parents d'élèves remarquent des retards dans les Conseils d'école ou d'établissement. Il est répondu que l'établissement était en attente de décisions venant du siège parisien de la MLF.

Les représentants des enseignants souhaitent inscrire au PV les dates prévues des séjours à Oualidia : du 17 au 23 octobre 2010, en séjours de 4 jours, pour les élèves de Sixième. Ces séjours permettent de clore le cycle de natation en Sixième.

4. Questions diverses

a. Tests en arabe en Troisième

Les résultats sont présentés au Conseil. Des difficultés apparaissent en production écrite. Les facteurs en cause sont difficiles à cerner :

- les pratiques des enseignants portent-elles davantage sur l'oral que sur l'expression écrite ?
- le fait que l'on rencontre des difficultés d'expression écrite en langue française au Brevet et au Bac ne trouve-t-il pas ici un écho ? Alors, ce serait moins une question de langue que de pratique de l'écrit, quelle que soit la langue utilisée.

Y a-t-il d'autres facteurs possibles ?

Les représentants des parents d'élèves rappellent que c'est l'APEAM qui a jugé insuffisant le niveau des élèves en arabe, en suggérant divers facteurs (la motivation des élèves et des familles ; les pratiques des enseignants ; les programmes du CEA ; la politique de l'administration). L'APEAM salue les efforts des professeurs d'arabe, dont les conditions de travail sont plus difficiles que pour les enseignants de français (classe plus nombreuses, et statuts très divers).

Au sujet du lien avec la pratique de l'écrit et du français chez les élèves, les représentants des enseignants évoquent les inspections menées par Mme l'IA-IPR de Lettres : les enseignants concernés ignoraient s'il s'agissait d'inspections ou de visites.

De plus, même si l'intention du dispositif était louable, Mme l'IA-IPR a inspecté les enseignants sans distinguer la fonction des enseignants de leur personne.

Enfin, les notes d'inspection sont toujours attendues.

Il est rappelé que c'est la MLF qui avait voulu un audit sur l'enseignement du français à l'OSUI, et que la venue de cette IA-IPR s'inscrivait dans les actions retenues à la suite de l'audit, avec stages de formation continue et visites dans les classes.

b. Non achèvement des programmes

Les représentants des parents d'élèves rapportent les nombreuses plaintes des parents selon lesquelles les élèves n'auraient pas étudié certains chapitres, pourtant présents dans les sujets d'examen.

Il est répondu que cela pourra être reconsidéré au prochain Conseil d'établissement.

c. Délocalisation de l'établissement

Les représentants des parents d'élèves expriment les craintes des familles quant au transfert du lycée sur le site de *Technopolis*.

L'APEAM observe qu'elle a été informée tardivement : lors du deuxième Conseil d'établissement, puis lors de l'AG de l'APEAM, le 9 juin 2010. Elle ajoute qu'elle a été l'objet d'une plainte qu'elle juge infondée, émanant de familles qui prétendaient que l'annonce du transfert du lycée aurait été consignée dans le PV de février 2010, et que l'APEAM aurait sciemment caché l'information aux familles.

L'APEAM demande une communication officielle de la part de l'établissement, vers toutes les familles, et sans passer par son intermédiaire.

Par ailleurs, les représentants des parents d'élèves contestent le projet global : transfert du lycée, et reconstruction du primaire-collège sur un autre site.

Il est répondu que :

- l'établissement manque de place et qu'il n'est pas raisonnable de conserver l'exiguïté actuelle des locaux actuels ;
- la présence des lycéens au côté des classes préparatoires de l'Université Internationale tirera vers le haut les classes du lycée ;
- le regroupement de l'école primaire et du collège profitera aux familles qui répètent à l'envi qu'elles sont gênées par la fragmentation actuelle sur deux sites.

d. Cantine

Les constats menés par la commission Cantine de l'APEAM sont :

- les problèmes d'infrastructure aux Orangers
- les problèmes d'encadrement par les animateurs, sur les deux sites

Les représentants des parents d'élèves souhaitent connaître la durée de la convention signée entre l'établissement et *Proxirest*, et à quelle date celle-ci prendra fin : ils proposent de revoir la convention pour en rédiger une nouvelle, le moment venu, et ils proposent également de lancer alors un appel d'offre annuel.

L'APEAM convie les personnes présentes à un cocktail, le 2 juillet 2010, afin de fêter la réussite des bacheliers.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance

M.PRUDHON

Le Proviseur

M.BERTRAND